



COMMUNE DE MAURECOURT 78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date convocation :
12 décembre 2025

Date affichage avis :
12 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Étaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Joël DRECOURT, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, Mme Nicole COURBET, Mme Astrid DELANNOY, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO, M. Anthony DESCHAMPS.

Excusés : M. Chrislain CAUSSIAUX (représenté par Mme Martine DUPUY), M. Christian DOUSPIS (représenté par M. Gilles VARIN), M. Jean-Luc HOUBRON (représenté par Mme Michèle BARATELLA), Mme Annie ALLOTTEAU (représentée par M. Jean-Pierre BAUDIN), M. Patrick CHALES (représenté par M. René CHOTEAU).

Absents : M. Joël TISSIER, Mme Félixbertha MENDES SEMEDO, M. Adrien LE TALLEC, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY.

Secrétaire de séance : Mme Astrid DELANNOY.

Objet :
**PRÊT DE SALLE AUX
CANDIDATS DANS
LE CADRE DE
CAMPAGNE DES
ÉLECTIONS
MUNICIPALES 2026**

Le conseil municipal ;

Sur présentation de Madame Martine MORY ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 décembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

Vu le Code Électoral et notamment son article L.52-8 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition des salles municipales en période préélectorale et électorale et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs ;

Considérant la nécessité d'encadrer ces mises à disposition pour assurer la liberté d'expression politique sans préjudicier au fonctionnement des équipements concernés ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte de mettre à disposition des différents candidats ou leurs représentants des salles municipales l'organisation des réunions politiques dans le cadre des élections.

Précise que cette mise à disposition s'établira de la manière suivante :

Concernant les réunions internes : mise à disposition gratuite et sans limitation, selon la disponibilité des salles ;

Concernant les réunions publiques de l'ouverture de la campagne officielle (1^{er} septembre 2025) : mise à disposition gratuite et sans limitation, selon leur disponibilité, des salles communales dans la limite de trois réunions publiques, jusqu'à l'avant-veille du scrutin. La mise à disposition gratuite inclut le matériel disponible dans la salle sollicitée (sonorisation, vidéoprojecteur, tables, chaises).

Précise que ces mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20251218-2025-78-79-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public. De plus, elles seront soumises à un accord préalable. Les demandes de mise à disposition de salles municipales, afin d'organiser les réunions publiques, devront être adressées à Monsieur le Maire par écrit, au plus tard deux semaines avant la tenue de la réunion projetée ; **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 19 décembre 2025



Le Maire

Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20251218-2025-78-79-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025